

**Procès-verbal de la séance du 17 mars 2021.**

**Le 17 mars 2021 à 20h00**, le Conseil Municipal de Villerséal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle François Mitterrand, sous la Présidence de Monsieur Guillaume MOLIERAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 mars 2021.**

**Présents** : Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON, Christophe VECCHIOLA, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie AVEZOU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Thomas GASSELING, Iris TRYSTRAM, Pierrick TROUSSELLE, Magali BULIT, Maxime CHEROUX-VALADIE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Françoise Laurière ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

**Présentation de Villerséal Biogaz**

La séance commence par la présentation du projet d'unité de méthanisation par Cyrille Geneste, agriculteur à Villerséal et porteur du projet, Nicolas Gente, technicien de la société d'économie mixte (SEM) AVERGIE et son président Pascal de Sermet par ailleurs maire de Colayrac.

La SEM AVERGIE a été créée par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47), syndicat d'énergie qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des 319 communes du Lot-et-Garonne.

L'ambition d'AVERGIES est d'inscrire le département dans la transition énergétique. AVERGIES est un outil au service des collectivités, et de la collectivité en général, pour créer des moyens de production, de distribution, de stockage d'énergies renouvelables : énergie solaire, méthanisation, GNV (Gaz Naturel Véhicule) ou Bio GNV (version 100% renouvelable du GNV), bois, hydroélectricité, éolien,...

AVERGIES a vocation à mettre en œuvre des installations structurelles d'énergies renouvelables, répondant ainsi aux besoins des collectivités et acteurs privés du territoire.

Le TE 47 a également créé le service CO'METH, à destination des agriculteurs, ce dispositif aide à développer des projets collectifs de méthanisation.

Monsieur Geneste présente son projet « Villerséal Biogaz » qui sera implanté à « Fage-Basse ». Il explique les enjeux de la méthanisation ainsi que le fonctionnement d'une unité de production de biogaz. La présentation est disponible en vidéo sur la page Facebook Villerséalinfos.

Monsieur Christophe Vecchiola indique que 1753 personnes ont suivi cette présentation sur Facebook.

Monsieur le Maire fait savoir que la consultation du public se déroule jusqu'au 6 avril. Il ajoute que le conseil municipal donnera son avis « consultatif » lors de la prochaine séance : la préfecture est la seule autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'enregistrement du projet.

**Questions diverses.**

Concernant les Maisons France Service, Monsieur le Maire informe que Madame Irène Pasqualin tiendra la permanence à Villeréal une demi-journée par semaine. Elle sera formée et le service débutera en avril.

Mesdames Sylvie Avezou (titulaire) et Magali Bulit (suppléante) sont déléguées à la Commission de contrôle des listes électorales.

Les convocations aux conseils municipaux et aux commissions sont désormais envoyées de manière dématérialisée.

Madame Rolande Piton et Monsieur Christophe Vecchiola sont allés faire du porte à porte à la résidence Habitayls pour donner des formulaires d'inscription pour se faire vacciner par les médecins de ville. Les formulaires seront récupérés le samedi 27 mars.

Monsieur le Maire indique que l'école de danse dispense ses cours en plein air sous abri au boulodrome et dans la cour de l'école maternelle.

La salle multi-activités de l'école élémentaire sera en principe finie fin avril.

Madame Christelle Blavette indique que la plaquette présentant les écoles de Villeréal et les services associés (bus, périscolaire, restauration, association des parents d'élèves) a été mise à jour et va être envoyée aux dix-huit familles susceptibles de scolariser leurs enfants. Elle sera accompagnée d'une lettre expliquant comment inscrire son enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h53.